



Retrouvez-nous également
en audio avec notre podcast
d'actualité « La Story »



Universités de tous les pays, européens, unissez-vous !

par Jean-Baptiste Wautier

Le pouvoir correspond à l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée », écrivait Hannah Arendt. L'enseignement supérieur européen en offre la démonstration en creux : une puissance qui agit avec éclat, mais jamais de concert.

Le rapport Draghi parlait en 2024 d'un « paysage européen de la recherche fragmenté ». L'édition 2027 du classement QS, parue le 18 juin, en donne la mesure et la feuille de route. Si l'on additionne les quatre grandes puissances du continent (le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie), elles représentent ensemble plus de 230 universités classées, contre 184 aux Etats-Unis et 85 à la Chine.

Dans le Top 100 mondial, ce bloc en compte vingt-six, à parité avec les Etats-Unis ; deux des cinq premières du monde sont européennes – Imperial College deuxième et Oxford quatrième. La matière première d'une superpuissance universitaire existe déjà. Elle est simplement éparpillée.

Mais ce bloc n'existe pas. Retirez le Royaume-Uni, et les trois membres de l'Union tombent à neuf établissements dans le Top 100 et aucun dans les vingt premiers, la meilleure université continentale étant la Technische Universität München.

La force dispersée perd toujours contre la force concentrée : l'Amérique masse ses moyens sur quelques campus, l'Europe les éparpille sur 230 institutions et vingt-sept systèmes nationaux. C'est une question d'architecture, pas de talent. L'Europe a perdu la guerre des marchés de capitaux face à Wall Street. Il lui reste à gagner celle du capital humain, la seule où elle garde une longueur d'avance.

L'exemple de Civica

Car là où l'Europe concentre, elle gagne sans partage. Sciences Po en est l'illustration la plus nette : troisième université mondiale en sciences politiques, première de l'Union européenne onze années de suite, l'école a bâti en deux décennies un modèle d'ouverture internationale – près de la moitié d'étudiants étrangers, des doubles diplômes sur tous les continents – qui a hissé une institution française au rang de référence mondiale.

Elle anime aujourd'hui Civica, l'alliance des universités européennes de sciences sociales. Le Royal College of Art de Londres, lui, domine l'art et le design, premier mondial depuis douze ans ; le Politecnico di Milano se classe sixième en architecture, septième en design. Trois

champions de spécialité qui disent la même chose : l'excellence européenne est affaire de masse critique, non de génie latent.

L'Europe sait pourtant fabriquer cette masse et la France l'a vérifié avec ses universités : en regroupant ses établissements (Saclay, PSL) elle a mécaniquement gagné des rangs. Les alliances comme Civica en sont l'embryon, reste à les durcir. Diplômes communs, budgets de recherche mutualisés, campus phares consolidés, reconnaissance réciproque des diplômes : un marché unique académique, taillé à l'échelle des quatre grands.

L'Europe a besoin des Britanniques

Le moment est propice, car le Royaume-Uni regarde de nouveau vers le continent. Le sommet de mai 2025 a scellé un partenariat de sécurité et de défense. Or l'Europe a besoin des Britanniques bien au-delà des amphithéâtres : pour ses universités, dont ils tiennent le sommet ; pour sa défense, où ils pèsent d'un poids militaire et nucléaire rare ; pour ses marchés de capitaux, dont Londres demeure la première place.

L'intérêt est mutuel, et il commande de voir grand. Reste à le vouloir. Washington désarme sa propre science et l'Europe, pour une fois, saisit l'occasion (« Choose Europe for Science », lancé à la Sorbonne en 2025). Il faudrait donc cesser de célébrer chaque mois de juin des classements nationaux isolés, et bâtir le campus consolidé qui pourrait déjà dominer le monde. La souveraineté n'est pas que financière ou militaire, elle est aussi académique.

Jean-Baptiste Wautier est investisseur et enseignant à Sciences Po Paris.

L'Europe a perdu la guerre des marchés de capitaux face à Wall Street. Il lui reste à gagner celle du capital humain.

Familles monoparentales : pourquoi parle-t-on de tout, sauf du couple ?

par Hélène Calas et Grégory Edberg

Au sortir des fêtes des pères et des mères, une note de la Fondation Jean-Jaurès rappelle les chiffres des familles monoparentales. Ils sont accablants. La France en compte 2,4 millions, soit une famille avec enfants sur quatre ; dans plus de huit cas sur dix, c'est une mère seule. Leur taux de pauvreté atteint 34 % en 2023, en hausse de près de trois points en un an – un niveau jamais vu depuis 1996. Et après une séparation, la moitié des femmes voient leur niveau de vie chuter d'au moins 24 %, contre 12 % pour les hommes ; quatre ans plus tard, selon l'Insee, les pères l'ont retrouvé, les mères accusent encore une perte médiane de 11 %.

La note avance une proposition : les « Maisons France parents », censées offrir « un accueil universel à tous les parents ». L'intention est louable, mais il n'y est nulle part question des pères solos, pourtant nombreux. Surtout, les réponses existent déjà : allocation de soutien familial, RSA majoré, aides au logement, demi-part fiscale, recouvrement des pensions impayées. Le soutien à la parentalité représente 151 millions d'euros par an et un maillage local en place depuis 1999. Pourquoi un énième guichet, et pourquoi « bâtir sur l'existant » quand cet existant s'effondre ?

Le coût des séparations

Car les services de PMI (Protection maternelle et infantile), qui font déjà ce travail gratuitement, sont en voie d'extinction. Entre 2010 et 2022, ils ont perdu 38 % de leurs médecins et 20 % de leurs psychologues ; leurs consultations pour les moins de six ans ont chuté de près de moitié entre 1995 et 2019. En 2019,

Le système récompense la solitude et taxe le couple qui se reforme.

le rapport Peyron avertissait que sans sursaut, la PMI pourrait disparaître dans la majorité des départements d'ici à une décennie. Depuis, rien. On invente une maison pendant qu'on laisse mourir celle d'à côté.

Mais le point aveugle est ailleurs. Selon l'économiste Marc de Basquiat et le démographe Julien Damon, les 425.000 séparations annuelles coûtent 11 milliards d'euros par an aux finances publiques – plus de soixante-dix fois le budget du soutien à la parentalité. Chaque séparation représente un surcoût moyen de 4.200 euros en prestations et pertes fiscales, sur six ans en moyenne. Et pour une famille modeste, se remettre en couple peut faire perdre plusieurs centaines d'euros par mois. Le système récompense la solitude et taxe le couple qui se reforme.

Car la conjugalité reste un impensé. S'il est essentiel de permettre à chacun de se séparer, pourquoi ne pas aider aussi ceux qui le souhaitent à se remettre en couple ? Les données de l'Insee sont sans ambiguïté : la remise en couple est le « déterminant majeur » de la convergence des niveaux de vie.

Les mères qui retrouvent un conjoint dans l'année retrouvent leur niveau de

vie, voire le dépassent (+2,5 % en médiane) ; celles qui restent seules accusent encore 14 à 16 % de perte quatre ans plus tard. Et parmi les familles qui sortent de la pauvreté, 38 % ont connu une remise en couple. Ce n'est pas une opinion, c'est une donnée.

Une question économique

Pourtant, ce levier passe pour inutile, voire grotesque. La politique familiale a tout dit sur la parentalité depuis vingt-cinq ans ; parler du couple passe pour une faute de goût. Mais investir dans le conseil conjugal est une question économique, pas morale.

Il ne s'agit pas de se remettre en couple avec le premier venu, mais de cesser de financer le seul lien parent-enfant en ignorant le lien qui a fait les parents. On sait accompagner le divorce ; on refuse de soutenir le couple. On pourrait modifier le calcul des prestations pour cesser de pénaliser les remises en couple, et financer via les CAF du conseil conjugal, des rencontres pour les parents isolés et quelques soirées de baby-sitting par mois – pas seulement pour souffler, mais pour rencontrer.

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit ni d'empêcher les séparations, ni d'abandonner les mères seules, mais d'oser dire que la meilleure politique pour les familles monoparentales commence avant la monoparentalité – et ne s'interdit pas d'en sortir.

Hélène Calas conseille entreprises et dirigeants sur la natalité, la parentalité et les politiques familiales.
Grégory Edberg est enseignant à Sciences Po.

Le taux vert, allié indispensable de la tarification carbone

par Alain Grandjean et Antoine Pellion

La tarification du carbone, sous forme de taxe ou de quotas de CO₂, reste un outil central du débat climatique. Mais son acceptabilité politique est fragile, et elle ne suffit pas : elle pénalise le carbone sans orienter directement le financement vers les infrastructures vertueuses.

La transition exige des investissements lourds, dont la rentabilité est souvent insuffisante pour les acteurs privés. Il faut donc des incitations positives au financement – et le taux vert en est une, encore sous-employée parce que mal comprise.

Agir sur le bon levier

Le taux vert abaisse, pour les projets de la transition énergétique, le coût de la dette, améliore le taux de rendement interne (TRI) des fonds propres et réduit le coût moyen pondéré du capital. Certes, il n'améliore pas le TRI projet (rentabilité brute du projet hors financement) mais, toutes choses égales par ailleurs, il permet de réduire substantiellement son coût total.

Ce coût comporte en effet à la fois les dépenses d'investissement, d'exploitation et de maintenance et les frais financiers. Ce dernier poste, surtout dans des opérations longues, peut représenter une part importante du coût total.

Pour les projets dont la rentabilité privée est insuffisante, il peut être nécessaire de recourir à des subventions. Le

taux vert ne remplace pas ces éventuelles subventions mais en diminue le besoin. Ces deux outils sont complémentaires, pas concurrents.

Tous les taux verts ne se valent pas budgétairement. Le refinancement banque centrale est le plus puissant : un accès préférentiel à la liquidité pour les actifs verts ne coûte rien au budget de l'Etat. C'est une réorientation de la création monétaire, sans ligne de dépense publique.

La ressource dédiée – Livret A, servant aujourd'hui un taux à 1,5 % ou fonds d'épargne réglementé – répercute simplement un coût administré. Il n'y a pas de dépense budgétaire directe, mais un coût d'opportunité diffus, généralement marginal à l'échelle d'un projet. L'orientation de cette ressource est un choix politique majeur. Longtemps fléchée vers le logement social, elle s'oriente déjà vers la transition écologique – mouvement qu'il faut amplifier encore, tant l'argument est simple, lisible, et politiquement porteur.

La bonification budgétaire suppose que l'Etat prenne en charge l'écart de taux. Son coût est réel, mais limité au différentiel d'intérêts sur encours – le capital, lui, est remboursé. Sur un prêt de 100 millions d'euros à vingt ans, deux points de bonification coûtent de l'ordre de 12 à 15 millions d'euros actualisés, selon les hypothèses faites sur le taux d'actualisation et l'amortissement du prêt, bien moins qu'une subvention couvrant le même écart en capital.

La logique d'intervention publique devrait suivre cet ordre : refinancement banque centrale et ressource dédiée d'abord, quasi gratuits pour la puissance publique ; bonification budgétaire ensuite, à coût limité et recouvrable via le remboursement du capital ; subvention en dernier recours, pour le seul résidu de rentabilité non couvert après activation des leviers précédents.

Solliciter le budget à la marge

Cette hiérarchie n'alourdit pas la dette publique. Elle mobilise d'abord des mécanismes monétaires ou quasi-monétaires, et ne sollicite le budget qu'à la marge – pour ce qui reste réellement non finançable autrement.

Au moment où la Banque centrale européenne relève ses taux, le coût du capital pèse plus lourd sur chaque projet d'infrastructure. Un différentiel de taux vert de deux points représente alors une économie proportionnellement plus significative sur la viabilité des projets. C'est précisément dans ce contexte que le taux vert déploie son effet le plus utile : maintenir l'attractivité des investissements verts sans alourdir les finances publiques.

Alain Grandjean est économiste et président de The Other Economy.
Antoine Pellion est directeur général adjoint d'Idex et président du Comité 21.